

DEPARTEMENT

TARN

**DÉLIBERATION****DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SEMALENS

**Séance du 8 décembre 2025**Date de la convocation

2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit décembre à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Annette VEITH, maire.

Date d'affichage

2 décembre 2025

**Présents :** MM VEITH Annette, PLAZOLLES Éric, ALQUIER Josette, VIALA Patrick, SIRI Anne, APATOUT Aristide, CAUWET Alain, DHUICQ Jocelyne, ROUSSEL Josette, HAUTIN Jean-Jacques, SUDÉRIE Roseline, FARRIÉ Philippe, COSTE Dominique, DUTEIL Isabelle, BAUDOUÍ Sophie, PUGINIER Gérard.

**Absent excusé :** MM PORTAL Nicolas (procuration PUGINIER Gérard)

**Secrétaire de séance :** Mme SIRI Anne.

2025-83

**10-DELIBERATION Mise à jour du règlement du cimetière et des espaces cinéraires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-1 à L.2121-41,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2025, portant autorisation de création du crématorium de l'Autan sur le territoire de la commune, au lieu-dit « Graboulas »,

Considérant qu'un puits de dispersion est présent dans l'enceinte du crématorium et qu'il sera accessible 24 heures sur 24,

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité à la législation funéraire en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière et de l'espace cinéraire dans l'enceinte du crématorium de l'Autan, tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le

déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence,

Madame le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement du cimetière et de ce nouvel espace cinéraire au crématorium.

Madame le Maire propose à l'assemblée le nouveau règlement ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du règlement du cimetière et des espaces cinéraires de la commune, tel qu'il est annexé à la présente délibération
- DIT qu'un exemplaire sera affiché à la porte du cimetière, au crématorium de l'Autan, ainsi qu'en mairie.

Pour extrait conforme,

Annette VEITH  
Maire

Anne SIRI  
Secrétaire de séance

